



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

DEI
DCI
DNI

Section française,

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis ;

01 48 30 81 98

www.dei-france.org ; contact@dei-france.org

Education historique et civique : mémoire et solidarité.

Suite à la décision du chef de l'Etat de faire porter par chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant juif victime de la Shoah, DEI-France condamne cette instrumentalisation de la mémoire de ces enfants, qui n'appartient à personne et dont aucun pouvoir politique ne saurait disposer et encore moins organiser une sorte de distribution indécente sur les épaules des enfants actuels.

Pour DEI-France, l'indispensable travail de mémoire relatif à l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale doit nécessairement faire partie de l'éducation aux droits de l'homme des enfants de ce pays, et pas seulement en CM2. Mais elle condamne le caractère émotionnel et individualisant de cette décision, par ailleurs parfaitement absurde : les nombres d'enfants victimes de la Shoah et d'actuels élèves de CM2 ne coïncident évidemment pas... et il y aurait donc certains élèves vivants prenant en charge la mémoire des enfants morts, et d'autres qui en seraient dispensés ? De plus, le poids psychologique résultant de cette prise en charge nominative - qui pourrait facilement créer une culpabilité forte chez certains enfants ou les renvoyer à l'angoisse de leur propre mort - serait un fardeau bien trop lourd pour des enfants de dix ans.

Une pédagogie par le réveil des traumatismes et des culpabilités, dans un pathos démesuré, est inacceptable. La barbarie commence par la confusion et le détournement de sens : l'histoire doit être enseignée aux enfants selon une approche qui éveille leur raison, leur esprit critique et leur sens des responsabilités et non en leur faisant endosser de façon extrêmement malsaine et perverse la « mémoire » de crimes qu'ils n'ont pas commis.

En revanche, DEI-France engage le ministère de l'Education Nationale à valoriser les très nombreuses expériences pédagogiques conduites par des enseignants* qui permettent une véritable connaissance et reconnaissance de cette période historique, pour notamment prévenir les résurgences intolérables des « négationnismes ». Ce travail pédagogique fait partie de l'éducation à la citoyenneté, laquelle implique la compréhension du devoir de désobéissance civique quand les droits de l'homme (et de l'enfant) sont bafoués. Et s'il est capital d'apprendre aux élèves d'aujourd'hui à honorer la mémoire d'enfants disparus à jamais dans les horreurs de l'histoire, il est non moins important de leur enseigner la solidarité envers leurs contemporains opprimés, où qu'ils soient vivants, et notamment dans leurs propres classes, où les chaises vides d'enfants, emprisonnés et expulsés aujourd'hui du seul fait d'exister, ne manquent pas de leur rappeler la duplicité de ceux qui prétendent dénoncer les crimes passés et contribuent aux violations des droits de l'enfant d'aujourd'hui.

Fait à Paris, le 15 février 2008

* Voir le bref compte-rendu d'une expérience conduite à Bobigny, ci-après ; consulter également sur le site www.dei-france.org , les diverses contributions et réflexions que cette initiative du président de la République a suscité chez les membres du réseau DEI-France.

Travail de mémoire à Bobigny

Une classe était allée visiter le mémorial de la Shoah, et avait remarqué le nom d'une petite fille de Bobigny, âgée de 5 ans, Albertine Tchelebi.

Les enfants ont souhaité en savoir plus et leur maître les a accompagnés dans leur recherche. Ils sont allés voir dans la rue où elle avait habité, mais personne ne se souvenait d'elle. Ils ont écrit en Pologne, aux archives d'Auschwitz, mais elle avait été gazée dès son arrivée, avec sa mère. Ils ont retrouvé un homme qui était parti dans le même convoi qu'elle et ils sont allés l'interroger. Ils sont allés aux archives départementales. Ils ont lu beaucoup d'articles sur la guerre et la déportation. Un ancien résistant est venu dans la classe et ils ont participé à la cérémonie de réhabilitation de la gare de Bobigny (c'est la gare qui était utilisée pour les convois de déportation de Drancy) comme lieu de mémoire.

Un petit documentaire a été édité à la suite de ce travail, et il a été envoyé au Mémorial de la Shoah. La ville de Bobigny a décidé de rendre hommage à cette brève vie en donnant son nom au nouvel espace numérique de la ville.

Les enseignants ont veillé à ne jamais sombrer dans le pathos, sans pour autant voiler les émotions légitimes. Sans leur travail, personne ne saurait aujourd'hui qu'il y a eu une petite Albertine qui a vécu là, si près de l'école. Elle a été un peu arrachée à l'oubli par ce travail, puisqu'une plaque explique à l'entrée de l'espace numérique pourquoi on honore sa mémoire.

Les points saillants de cette expérience :

- *ce sont les élèves eux-mêmes qui sont à l'origine de cette quête ;*
- *il s'agit du travail collectif de toute une classe qui s'initie aux rigueurs de l'enquête historique ;*
- *certes, pas de pathos ! mais une émotion vraie qui n'est pas incompatible avec l'exercice de la raison critique ;*
- *la reconnaissance « politique » - au plus noble sens du mot - de leur travail d'arrachement à l'oubli.*